



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-059-2022-07

PUBLIÉ LE 20 JUILLET 2022

# Sommaire

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet/Service des affaires politiques et sociales**

IDF-2022-07-19-00011 - Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France - désignation de Madame Carole CAUZARD (2 pages)	Page 3
IDF-2022-07-19-00009 - Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France - désignation de Madame Sophie FENOT (2 pages)	Page 6
IDF-2022-07-19-00010 - Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France - désignation de Monsieur Ike CHAPOTOT (2 pages)	Page 9

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2022-07-19-00011

Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2017-12-22-005  
du 22 décembre 2017  
portant composition nominative du Conseil  
économique, social et environnemental  
d'Ile-de-France - désignation de Madame Carole  
CAUZARD

**ARRÊTÉ N°  
modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017  
portant composition nominative du Conseil économique, social  
et environnemental d'Ile-de-France**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2018-02-23-008 du 23 février 2018 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu le courrier de Madame Valérie LESAGE, Secrétaire générale de la CGT d'Ile-de-France, en date du 20 juin 2022, faisant part de la désignation de Madame Carole CAUZARD en remplacement de Madame Manuela HAËNEL au sein du deuxième collège du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé est modifié comme suit :

II – Deuxième collège : représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives

Il est constaté la désignation par la CGT d'Ile-de-France de Madame Carole CAUZARD en remplacement de Madame Manuela HAENEL.

**ARTICLE 2** : Les autres dispositions du II de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 décembre 2017 susmentionné sont inchangées.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai maximal de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon d'Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/)

Fait à Paris, le 19 juillet 2022

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris,

SIGNÉ

Marc GUILLAUME

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2022-07-19-00009

Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2017-12-22-005  
du 22 décembre 2017 portant composition  
nominative du Conseil économique, social et  
environnemental d'Ile-de-France - désignation de  
Madame Sophie FENOT

**ARRÊTÉ N°  
modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017  
portant composition nominative du Conseil économique, social  
et environnemental d'Ile-de-France**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2018-02-23-008 du 23 février 2018 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu le courrier de Madame Véronique MORALI, Présidente de l'association Force Femmes, en date du 6 janvier 2022 et reçu par les services préfectoraux le 30 juin 2022, faisant part de la désignation de Madame Sophie FENOT en remplacement de Madame Elise MOISON au sein du troisième collège du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé est modifié comme suit :

III - Troisième collège : représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région, représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable.

Il est constaté la désignation par l'association Force Femmes de Madame Sophie FENOT en remplacement de Madame Elise MOISON.

**ARTICLE 2** : Les autres dispositions du III de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 décembre 2017 susmentionné sont inchangées.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai maximal de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon d'Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/)

Fait à Paris, le 19 juillet 2022

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris,

SIGNÉ

Marc GUILLAUME

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2022-07-19-00010

Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2017-12-22-005  
du 22 décembre 2017 portant composition  
nominative du Conseil économique, social et  
environnemental d'Ile-de-France - désignation de  
Monsieur Ike CHAPOTOT

**ARRÊTÉ N°  
modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017  
portant composition nominative du Conseil économique, social  
et environnemental d'Ile-de-France**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2018-02-23-008 du 23 février 2018 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu le courriel de Madame Anne GBIORCZYK, Présidente de l'association Familles rurales Ile-de-France, en date du 6 juillet 2022, faisant part de la désignation de Monsieur Ike CHAPOTOT en remplacement de Madame Anne GBIORCZYK au sein du troisième collège du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé est modifié comme suit :

III - Troisième collège : représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région, représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable.

Il est constaté la désignation par l'association Familles rurales Ile-de-France de Monsieur Ike CHAPOTOT en remplacement de Madame Anne GBIORCZYK.

**ARTICLE 2** : Les autres dispositions du III de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 décembre 2017 susmentionné sont inchangées.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai maximal de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon d'Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/)

Fait à Paris, le 19 juillet 2022

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris,

SIGNÉ

Marc GUILLAUME